



Ministère de l'Intérieur

Ministère des Sports



Scanner le code ci-dessus  
pour vérifier la conformité  
du diplôme sur [www.ffss.fr](http://www.ffss.fr)



[www.ffss.fr](http://www.ffss.fr)

# BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal de la session d'examen pour la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui s'est tenue le 15/06/2020 à Montpellier ;

Le présent diplôme est délivré à **Baptiste SERRET né(e) le 18 janvier 1999 à Montpellier (34)**

Fait à Paris, le 15 juin 2020

Bernard RAPHA

BNSSA - FFSS - N° 2020-035009

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, tous les cinq ans, à une formation continue.